

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 15h00 Réference de l'AR : 002-200043495-20220324-DEB202203_06-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 mars 2022

Délibération n°6

Date de convocation : le 16/03/2022

Date d'affichage : le - 8 AVR. 2022

qui s'est tenu à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

<u>Présents</u>: Eric DELHAYE - Fabrice FERON - Olivier JOSSEAUX - Yves BRUN - Benoit BUVRY - Franck DEMAZURE - Yves ROBIN

Absents excusés donnant pouvoir : Sylvie LETOT-DURANDE à E.DELHAYE

Absents excusés: Maxime KELLER - Mathieu FRAISE

<u>Objet</u>: « Actualisation des références et des tarifs des prestations et produits vendus par l'Office de Tourisme du Pays de Laon pour l'année 2022»

Rapporteur: Yves ROBIN

Exposé

L'Office de tourisme du Pays de Laon, dans le cadre de son autorisation de commercialisation de produits touristiques, vend :

- des forfaits et visites groupes
- des courts séjours à destination de la clientèle touristique.
- des articles de diverses natures dans sa boutique

Pour 2022, il s'avère donc nécessaire de mettre à jour les références et les prix de vente pratiqués par l'Office de tourisme du Pays de Laon dont vous trouverez la proposition ci jointe.

Délibération

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide :

- 1- D'APPROUVER l'actualisation des références et des prix de vente des produits, prestations et services vendus par l'Office de tourisme du Pays de Laon.
- 2- D'AUTORISER le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette commercialisation.
- 3- De dire que les recettes et les dépenses sont inscrites au budget « activité commerciale » de l'Office de tourisme du Pays de Laon.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT A COMPTER DU - 8 AVR. 2022





Nombre de conseillers titulaires	: 10
Nombre de conseillers présents	: 07
Nombre de votes exprimés	: 08
Votes favorables	: 08
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LAON

NOUVEAUTES ET MODIFICATIONS DE PRIX MARS 2022

FAMILLE	SOUS FAMILLE	DESIGNATION	PRIX DE VENTE PUBLIC TTC		
NOUVEAUX PRODUITS					
BOUTIQUE	TERROIR	Confiture Clos de la Fontaine 220g	4,90 €		
BOUTIQUE	TERROIR	Confiture et compagnie 150g	6,00 €		
BOUTIQUE	TERROIR	Confiture et compagnie 280g	8,00 €		
BOUTIQUE	SOUVENIRS	Médaille Porte d'Ardon	2,00 €		
OUVRAGE	LIVRE	14-40 la génération du feu au Chemin des Dames	9,90 €		
BOUTIQUE	SOUVENIRS	Magnet Laon cité médiévale	3,90 €		

MODIFICATION DE PRIX					
BOUTIQUE	TERROIR	Confiture de lait	3,70 €		
BOUTIQUE	TERROIR	Cidre demi sec	4,95 €		
BOUTIQUE	TERROIR	Jus de pomme	4,20 €		